

PRÉVENTION ET SECOURS CIVIQUES DE NIVEAU 1 - PSC 1

- Personnes concernées : Tout public
- Devis sur demande. Financement CPF possible.
- Formation accessible aux personnes en situation de handicap.
Accompagnement possible par le référent handicap.

TARIF

- 55 €

PRÉREQUIS

- Aucun

DÉLAI D'ACCÈS À LA FORMATION

- 2 mois entre le premier contact et l'entrée en formation

DURÉE

- 7h d'enseignements théoriques et pratiques

PÉDAGOGIE

- Pédagogie active et réflexive
- mise en situation

OBJECTIFS

Faire acquérir à toute personne les capacités nécessaires pour concourir par son comportement à la sécurité civile.

VALIDATION DE LA FORMATION

- Certificat de compétences de citoyen de sécurité civile reconnu par les services de l'Etat

QUALITÉS SOUHAITÉES

- Organisation, rigueur, disponibilité
- Capacités d'écoute, d'analyse et de communication
- Réactivité et maîtrise du stress
- Esprit d'initiative
- Sens du travail en équipe

COMPÉTENCES VISÉES / PROGRAMME

COMPÉTENCES

- Assurer une protection immédiate, adaptée et permanente pour lui-même, la victime et les autres personnes des dangers environnants
- Assurer la transmission de l'alerte au service le plus adapté
- Réaliser immédiatement les premiers gestes de secours face à une personne victime d'une obstruction des voies aériennes, d'un saignement abondant, inconsciente qui respire, en arrêt cardiaque, victime d'un malaise, victime d'un traumatisme

PROGRAMME

- Les premiers secours
- La protection
- L'examen
- L'alerte et la protection des population
- L'obstruction des voies aériennes par un corps étranger
- Les hémorragies externes
- La perte de connaissance
- L'arrêt cardiaque
- Réanimation cardio-pulmonaire et défibrillation
- Les malaises
- Les plaies et brûlures
- Les traumatismes des os et des articulations
- La prise en charge d'une victime

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

MOYENS MIS À VOTRE DISPOSITION

- Moyens mis à disposition : Salle de travaux pratiques (appartement témoin, salles de cours)

INTERVENANTS

- Moniteur PSC1

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Toutes les compétences sont évaluées et le certificat de compétences est délivré aux personnes qui ont :

- participé à toutes les phases de la formation
- réalisé tous les gestes de premiers secours au cours des phases d'apprentissage pratique
- participé une fois au moins, comme sauveteur, à une activité d'application